



La Crazette n°58

Bulletin Municipal – avril 2023

Chers habitantes et habitants de CRAS,

L'hiver est derrière nous et avril est annonciateur de ce renouveau que nous attendons tous car il booste notre moral, encourage et motive notre envie d'avancer, et de concrétiser les projets que nous avons mûris collectivement, dont l'objectif est de conforter le bien être des cralines et cralins en resserrant les liens intergénérationnels.

Une ombre au tableau cependant. Les effectifs d'élèves fréquentant le regroupement pédagogique CRAS-MORETTE ayant baissé significativement, l'administration de l'Education Nationale a décidé de fermer une classe à la rentrée de septembre. Pour des raisons évidentes et logiques d'organisation, c'est la classe de cycle III de CRAS qui fermera. Tous les enfants relevant de ce cycle seront ainsi scolarisés à l'école de MORETTE, qui regroupera tous les niveaux élémentaires, du CP au CM2. CRAS conservera l'école maternelle qui accueillera les enfants de 3 à 6 ans. Il est toujours difficile d'accepter une fermeture mais hélas nous étions déjà depuis quelques années en dessous des seuils nécessaires pour le maintien de 4 classes dans nos deux villages. Il reste à espérer que dans un avenir proche il sera possible de réouvrir une 4ème classe, symbole du nécessaire équilibre de développement des villages de CRAS et MORETTE dont les identités se fondent tant par leur histoire que par leur parcours évolutif.

Les jeunes enfants doivent faire l'objet de toute notre attention. Ainsi, il a été décidé, lors du dernier conseil municipal au cours duquel le budget 2023 a été voté, d'aménager le terrain communal proche de l'école maternelle, en y installant des jeux d'enfants, et un ensemble table et bancs de pique-nique.

Un grand chantier, longuement débattu, sera mené à bien pour une finalisation fin 2024. Il s'agit de la réhabilitation du bâtiment communal dit "La Cure". Des hypothèses multiples concernant le devenir de ce bâti ont finalement permis de prendre conscience que nos concitoyens en grande majorité étaient très attachés à sa conservation. En faire un lieu social intergénérationnel, dit tiers lieu, permettant à tous de se l'approprier, associations, clubs réunissant les aînés, jeunes du village, espaces de télétravail... Bref un lieu pour tous, permettant de répondre modestement à tous les besoins de la vie en milieu rural. Il va sans dire que la boîte à idées est ouverte et que toutes vos propositions destinées à embellir ce projet seront bienvenues.

Une autre propriété communale a retenu notre attention. Il s'agit de la salle polyvalente Marcel Gaillard. Ce bâtiment très prisé par le monde associatif communal certes, mais également intercommunal, ainsi que par les particuliers, pour l'organisation de fêtes de familles, et manifestations à but non lucratif, a besoin d'être modernisé et amélioré particulièrement dans les domaines du confort énergétique. Une étude sera lancée dès cette année pour des travaux à envisager en 2024.

Vous trouverez dans ce journal, au-delà des documents budgétaires, une liste de travaux d'investissements qui devraient se concrétiser d'ici à la fin du mandat.

Vous pouvez également consulter le seul et unique site officiel de la commune de CRAS en inscrivant cras38 sur le navigateur de votre PC ou smartphone. Vous y trouverez toutes informations officielles et réglementaires régissant la vie communale.

Le début de l'actuel mandat a été fortement perturbé par la crise COVID. Quoi qu'il en soit, la vie continue et l'équipe municipale dans sa grande majorité souhaite vraiment apporter une contribution efficace et enthousiaste au service de ce village.

En ce qui me concerne, je tiens à vous assurer de toute ma détermination et de mon dévouement entier et total au service de tous, sans esprit partisan, avec pour seul objectif le bien-être de tous, dans le respect absolu de la confiance que vous m'accordez depuis 2007 et bien sûr des institutions qui régissent la vie des communes.

L'équipe municipale et moi-même vous adressons nos très respectueuses salutations.

Le Maire, Nicole DI MARIA

Echo du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2023

Procès-verbal de la séance du 14/12/2022 approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire précise que l'aide financière à l'hébergement citoyen des déplacés d'Ukraine de 150.00€ ne peut pas être accordée aux collectivités.

2023-01 DELIBERATION : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES « RISQUES STATUTAIRES DU CDG 38 »

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 du 1/01/2023 jusqu'au 31/12/2026.
- Risques garantis : accident du travail / maladie professionnelle ; maladie ordinaire ; temps partiel thérapeutique ; longue maladie / maladie longue durée ; disponibilité d'office ; maternité / paternité / adoption ; décès,
- Prend acte des frais de gestion du CDG38,
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet,
- Prend acte que la collectivité adhérente pourrait quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

2023-02 DELIBERATION : AUGMENTATION PARTICIPATION EMPLOYEUR « PROTECTION SOCIALE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide à l'unanimité :

- L'augmentation du niveau de participation de 18 € à 23,40 € mensuel par agent pour un temps complet (en cas de temps non-complet, cette participation sera proratisée),
- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge,
- L'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances,
- Que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

2023-03 DELIBERATION : PROJET D'EQUIPEMENT EN CAMERAS DE VIDEO SURVEILLANCE

Mme le Maire rappelle les difficultés rencontrées dans le domaine des incivilités et petite délinquance et sollicite l'avis du conseil sur la nécessité d'équiper le centre village en vidéo surveillance.

Après débat, le conseil municipal valide avec neuf voix pour et une abstention cette proposition et charge le maire d'étudier les différentes possibilités offertes aux communes dans le strict respect de la législation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES :

CAUE : réunion prévue le jeudi 12/01/2023 à 9h30 en mairie, avec visite des bâtiments publics.

Réhabilitation de la Cure à intégrer dans l'étude.

Réflexion sur des travaux à la salle des fêtes : revoir l'isolation, le toit, le mode de chauffage et les équipements des cuisines (frigos...).

Ecole maternelle : réflexion sur la possibilité de panneaux photovoltaïques pour prétendre à une auto-consommation.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2023

Procès-verbal de la séance du 11/01/2023 approuvé à l'unanimité.

2023-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2022 et celles du compte de gestion de l'exercice 2022 de la commune de Cras sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

2023-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2022 examine le résultat de l'exécution :

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/ Solde 22	Reprise 2021	CLÔTURE
Fonctionnement	257 977.85 €	370 450.84 €	112 472.99€	384 150.22 €	361 848.68 €
Investissement	187 239.97 €	229 333.36 €	42 093.39 €	-134 774.53 €	- 92 681.14 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : 269 167. 54 €

La somme de 134 774.53 € a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2022. Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion.

Madame le Maire, ayant quitté la séance, M. MARTOIA présente au vote le compte administratif 2022 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

2023-06 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Commune de Cras, décide à l'unanimité de :

- Valider les dispositions de la convention sur les conditions de l'exercice de l'instruction du droit des sols par le service mutualisé de SMVIC dans le cadre des dispositions de l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Prendre acte du montant de prestation estimé à ce jour pour l'exercice des missions du futur service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté à la charge de la Commune de Cras,
- D'autoriser Mme le Maire à signer et transmettre la présente convention au Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin.

2023-07 RENONCIATION « ACCORD-CADRE » ENGAGE AVEC LE CAUE PAR RAPPORT AUX AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLAGE AVEC LE CAUE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2022-26, validant l'accord cadre établi suite aux différents groupes de travail ayant eu lieu avec le CAUE dans le cadre de sa mission de conseil et d'expertise, ceci afin d'établir le cahier des charges des travaux envisagés par l'équipe municipale pour le mandat actuel.

Pour mémoire, une consultation aurait dû être lancée dès mi-septembre. Or, pour des raisons internes au CAUE, le calendrier a pris un énorme retard et dans le meilleur des cas, un démarrage de travaux dixit le CAUE "ne peut être envisagé avant janvier 2026".

Sachant que 2026 sera l'année du renouvellement des équipes municipales il paraît tout à fait inconcevable, par souci d'honnêteté intellectuelle car politiquement incorrect, d'adhérer à ce calendrier. En conséquence, et bien sûr avec regret, Mme le Maire propose au conseil municipal de renoncer à avancer avec le CAUE et propose d'envisager une gestion directe des projets, en s'entourant de l'ingénierie nécessaire à savoir architecte des bâtiments pour la rénovation du bâtiment communal "ancienne cure" et architecte paysagiste pour les aménagements de sécurité et paysagers du centre village. Après en avoir débattu, le conseil municipal, procède au vote :

10 votants ; 9 voix pour l'annulation, 1 voix contre.

Le conseil prend acte du renoncement à poursuivre un partenariat avec le CAUE et valide le principe d'engager des travaux en direct dans le strict respect de la législation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES :

- FNACA : cérémonie 19 mars 2023 à 11 h devant la mairie
- Achat mutualisé calculatrices pour les futurs élèves de 6ème au collège Condorcet de Tullins
- Comice Agricole Chambaran Isère Vercors : accueil 2024
- Dispositifs d'aides possibles en faveur de la Turquie et de la Syrie suite au tremblement de terre
- Réunion référents randonnée
- Réunion d'information en mars 2023 sur la thématique apiculture : lutte contre le frelon Asiatique
- Forum "jobs d'été" en partenariat avec Tullins

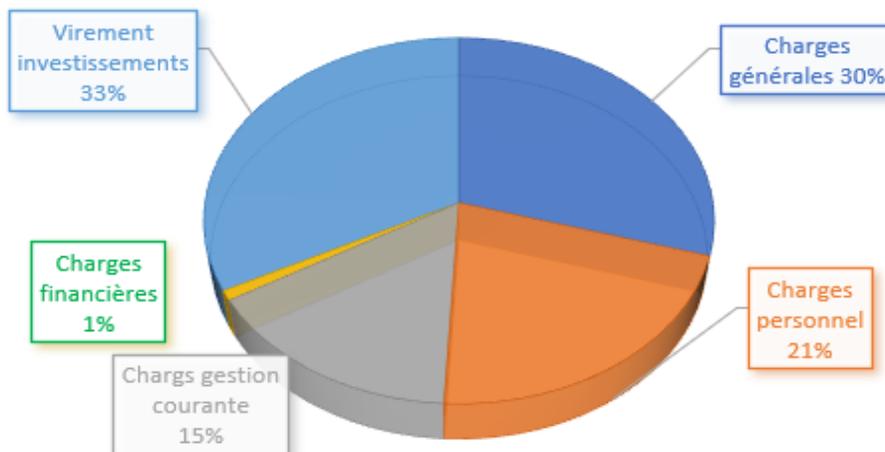
Equipe municipale : M. Soehnen Olivier informe le conseil municipal qu'il se situe désormais comme conseiller municipal indépendant.

Budget prévisionnel 2023 de la commune

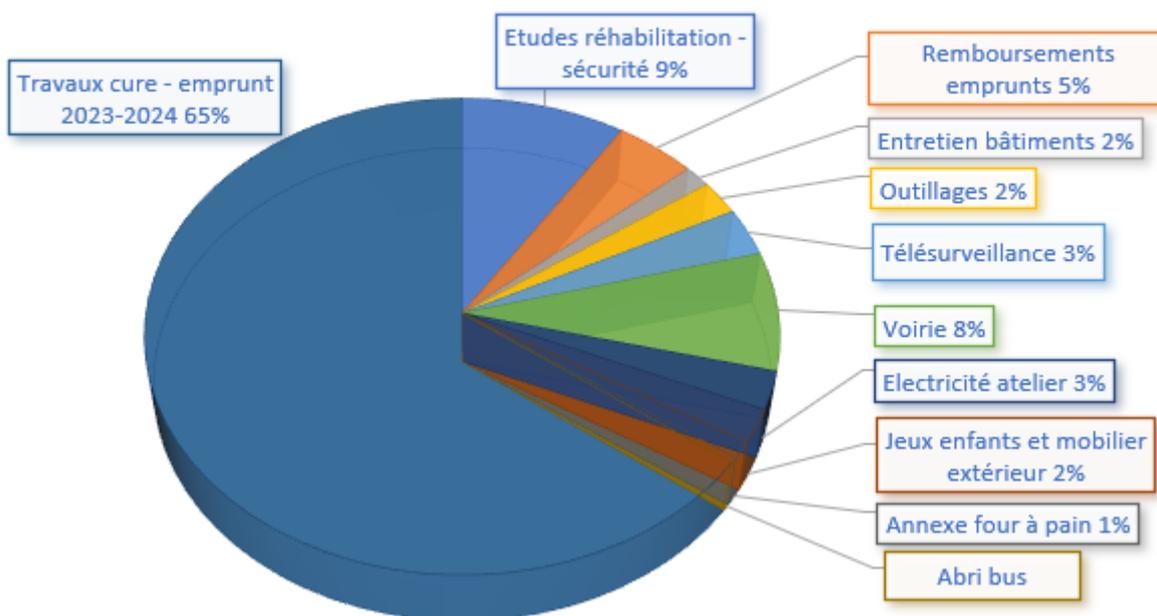
Le budget prévisionnel de la commune se divise en deux parties : le **fonctionnement** et **les investissements**.

Comme pour beaucoup de projets, certains postes, associés à des autorisations et/ou des subventions peuvent être reportés en 2024.

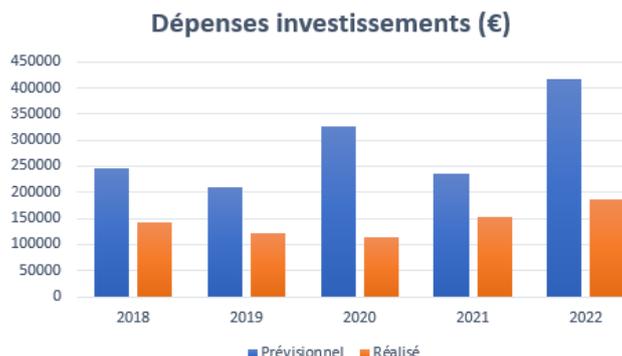
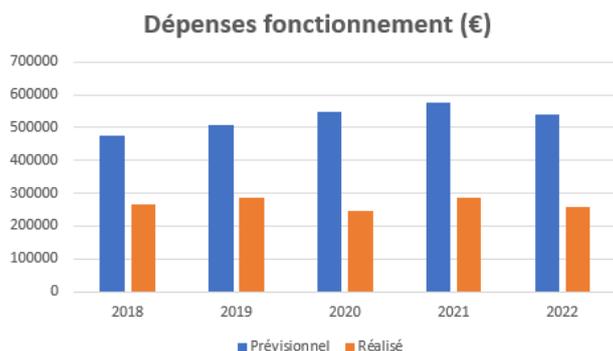
DÉPENSES CHARGES 2023 : 611 855€



DÉPENSES INVESTISSEMENTS 2023 : 617 143€



Ci-dessous le suivi des évolutions de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2018 à 2022.



Pour info : le détail de la comptabilité 2022 est à la disposition de tous les citoyens en mairie.

Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h et le mercredi de 9h à 12h, et sur rendez-vous.

Tel 04 76 07 94 10

Email : mairie.cras@laposte.net

La mairie sera exceptionnellement fermée au public les 17 & 19 avril 2023.

Un village



Une mairie



Un site officiel **cras38.fr** unique

Attention au frelon asiatique

L'Isère fait face à une situation inquiétante : Le frelon asiatique est apparu en Isère en 2015. Cet insecte envahissant a remonté le Rhône et l'Isère pour s'installer progressivement sur notre territoire. De fait, pour construire leur nid en fibres de cellulose, les frelons asiatiques ont besoin d'eau et de bois. En 2019, on dénombrait 27 nids, en 2022, 1400 étaient signalés, dont 900 ont été détruits. La destruction des nids a permis de limiter l'explosion mais n'est clairement pas suffisante.

2023 : Un plan national de piégeage des reines fondatrices : Le frelon asiatique est potentiellement dangereux pour notre santé et représente une menace pour la biodiversité. Pour limiter l'expansion des nids de frelons, il est recommandé de piéger les reines fondatrices au printemps. Ces reines fécondées à l'automne, ont passé l'hiver tapies à l'abri et réapparaissent aux beaux jours.

Une reine fondatrice piégée = un nid en moins

Chacune d'elle va construire un nid dit « primaire » où elle va pondre une centaine d'œufs. C'est à ce moment-là qu'elle peut être attrapée car elle est en recherche de nourriture : protéines et sucre.

Des pièges sélectifs au printemps : Des pièges sélectifs peuvent alors être disposés, dans les arbres, près des ruches et dans un rayon de 500 mètres autour des anciens nids. Le piège sélectif contient un appât composé de sirop, de bière et de vin, et est percé de 4 trous permettant aux autres insectes, attirés par l'appât, de pouvoir ressortir. Les appâts sont renouvelés tous les 10 jours jusqu'à mi-mai.

Et en été : A partir d'août-septembre, des pièges sélectifs plus conséquents sont posés seulement près des ruchers afin de prévenir la destruction des ruches par les frelons asiatiques en recherche de protéines. En effet, à ce moment-là, le premier nid a été abandonné au profit d'un nid secondaire plus conséquent qui abrite quelques milliers d'individus et la reine, cantonnée à la ponte.

Que dois-je faire si je vois un nid ? Si vous voyez un nid, déclarez-le sur le site <https://www.frelonsasiatiques.fr/> ou informez Saint-Marcellin Vercors Isère communauté au 04 76 38 45 48.

Que dois-je faire si j'ai un nid chez moi ?

Prévenez immédiatement la mairie qui sollicitera un professionnel et prendra à sa charge avec la SMVIC et le département le coût financier de l'opération de neutralisation du nid. Le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.

Plus d'informations sur le site : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*



Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

Vivre à Cras

Le café-tabac de la Bascule redonne vie au village !

Avec presque cent ans d'existence et après plusieurs mois de travaux, Bernard Gaillard a bénéficié des compétences et de l'expertise d'une personne motivée, Mehdi, pour développer le café et vous proposer encore plus de services.

Grâce aux nouveaux aménagements, ils ont obtenu l'agrément de la "Française des Jeux" et ont aussi la possibilité de vous proposer d'autres services :

- les timbres postaux et fiscaux,
- le règlement des amendes,
- les transferts d'argent et réservations de billets de transport,
- la vente et la recharge de cartes de crédit et de téléphonie.



Tout cela en complément des produits locaux et de dépannage.

Fort de son expérience, Mehdi pourra vous aider dans l'utilisation des moyens numériques (portables et tablettes) mais aussi vous accompagner dans le cadre de vos démarches sur Internet.

Courant avril, un dépôt de pain sera mis en place, ainsi que la vente du Dauphiné Libéré le week-end. Mehdi a pour objectif de reprendre le commerce et

vous accueillera avec Bernard pour une journée conviviale le samedi 29 avril à partir de 11 heures.

19 mars 2023 – Journée nationale du souvenir et du recueillement

Depuis de nombreuses années, plusieurs communes de l'ancien canton de Tullins se réunissent chaque 19 mars dans l'un des villages pour commémorer la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le rassemblement eut lieu cette année à Cras face au monument aux morts. A cette occasion, madame le maire Nicole Di Maria salua pour leur présence monsieur André Vallini sénateur de l'Isère, madame et messieurs les maires ou adjoints au maire des communes avoisinantes, les corps constitués, les 9 drapeaux des anciens combattants, les membres du bureau de la FNACA, et l'ensemble des personnes présentes à cette cérémonie. Elle lut à toute l'assemblée le message de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire.

Cette cérémonie se termina par un vin d'honneur suivi d'un repas, partagés à la salle des fêtes par l'ensemble des participants et leur famille.



Responsable de la publication : Nicole Di Maria

Impression & Distribution : Mairie de Cras

Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Comité de lecture : Marité Chandl, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Contribution & Photos : Jean-Marie Delacour, Françoise Déplantes, Bernard Gaillard

